

SUPERPROD

Société par actions simplifiée

Au capital de 141 731 euros

Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris

528 048 820 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2023

.../...

CINQUIÈME RÉSOLUTION
affectation du résultat de l'exercice 2022

L'assemblée générale prend acte que la réserve légale est totalement dotée et qu'en l'absence de report à nouveau, le bénéfice de l'exercice de 1 894 890 € correspond au bénéfice distribuable.

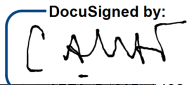
L'assemblée générale décide d'affecter ce résultat bénéficiaire en totalité au poste « autres réserves ».

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices sociaux précédents.

cette résolution est adoptée

.../...

pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:

6FE81B42074A432...
Le président

SUPERPROD

Société par actions simplifiée

Au capital de 140 000 euros

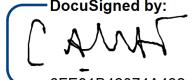
Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris

RCS Paris B 528 048 820

BILAN ET ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2022

Certifiés conformes

DocuSigned by:

8FE81B42074A432...
Le président



SAS SUPERPROD

14 boulevard Edgar Quinet

75014 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Cabinet SAADI

SAS SUPERPROD

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Règles et méthodes comptables 1</i>	<i>5</i>
<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	<i>11</i>
<i>Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices</i>	<i>12</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>13</i>
<i>Amortissements</i>	<i>14</i>
<i>Capital Social et Effectifs</i>	<i>15</i>
<i>Variations des capitaux propres</i>	<i>16</i>
<i>Provisions au bilan</i>	<i>17</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>18</i>
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>19</i>
<i>Produits à recevoir (avec détail)</i>	<i>20</i>
<i>Charges à payer (avec détail)</i>	<i>21</i>
<i>Charges constatées d'avance (avec détail)</i>	<i>22</i>
<i>Produits constatés d'avance (avec détail)</i>	<i>23</i>
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	<i>24</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	55 079 928	55 079 905	23	64 689
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	9 777 944	847 725	8 930 219	7 842 209
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 867 080	1 085 455	781 625	741 213
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 371 139		1 371 139	1 371 139
	Créances rattachées à des participations	165 000		165 000	165 000
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	176 599		176 599	254 700
TOTAL (II)		68 437 691	57 013 085	11 424 606	10 438 951
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 532		7 532	19 128
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	9 985 572		9 985 572	5 672 873
	Autres créances	11 409 478		11 409 478	6 339 394
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	7 688 490		7 688 490	6 137 760
	Charges constatées d'avance	78 843		78 843	60 064
	TOTAL (III)	29 169 913		29 169 913	18 229 219
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		97 607 604	57 013 085	40 594 519	28 668 169
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				253 788	305 600
(3) dont créances à plus d'un an					714 133

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	141 731	141 731
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 519 669	5 519 669
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	14 174	14 174
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 544 208	3 306 688
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 894 890	1 237 520
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	775 305	654 885
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		12 889 977	10 874 667
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	467 500	735 400
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		467 500	735 400
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 887 965	4 634 778
	Emprunts et dettes financières divers (3)	9 321 302	2 369 059
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		6 584
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 487 626	5 203 930
	Dettes fiscales et sociales	2 875 001	2 061 480
	DETTES DIVERSES		
Ecarts de conversion passif	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 718	620
	Produits constatés d'avance (1)	4 661 429	2 781 652
Total des dettes		27 237 042	17 058 102
TOTAL PASSIF		40 594 519	28 668 169
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 894 889,98	1 237 520,25
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		26 428 250	15 856 033
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		480	
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	29 753 827	56 532	29 810 359	20 437 308
	Montant net du chiffre d'affaires	29 753 827	56 532	29 810 359	20 437 308
	Production stockée				
	Production immobilisée			8 826 363	11 030 113
	Subventions d'exploitation			1 164 433	2 318 715
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			784 794	522 062
	Autres produits			277 858	313 143
Total des produits d'exploitation (1)				40 863 807	34 621 342
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			15 427 263	12 815 499
	Impôts, taxes et versements assimilés			456 452	337 535
	Salaires et traitements			10 117 069	8 415 570
	Charges sociales du personnel			5 542 027	4 543 436
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			5 640 599	5 571 648
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			3 217 624	2 215 575
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1 807 003	1 502 345
Total des charges d'exploitation (2)				42 208 038	35 401 609
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 344 230)	(780 267)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 344 230)	(780 267)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	8 887	8 300
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	2 000 000	1 000 000
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	768	1 402
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	92 684	383
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	2 102 340	1 010 085
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	149 058	36 208
	Différences négatives de change	27 346	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		176 404	36 208
RESULTAT FINANCIER		1 925 935	973 877
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		581 705	193 610
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		94 882
Total des produits exceptionnels			94 882
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		11 188
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			11 188
RESULTAT EXCEPTIONNEL			83 694
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(1 313 185)	(960 216)
TOTAL DES PRODUITS		42 966 147	35 726 309
TOTAL DES CHARGES		41 071 257	34 488 789
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 894 890	1 237 520
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **40 594 519** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **42 966 147** euros et un total **charges** de **41 071 257** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 894 890** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L128-28). Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 dans sa version modifiée du 11 mars 2022 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été comptabilisés au prix pour lequel ils ont été acquis. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, rectifiée, le cas échéant, des plus ou moins-values latente pour tenir compte de la valeur intrinsèques des sociétés.

Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière prennent notamment en considération les prévisions de trésorerie ou les multiples comparables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des œuvres audiovisuelles.

Une œuvre audiovisuelle est considérée comme faisant partie du patrimoine soit à l'obtention du « Visa d'exploitation » pour une œuvre cinématographique soit à la remise du « prêt à diffuser » ou la date de la copie zéro (lorsqu'elle est antérieure à la date du prêt à diffuser en fin d'année) pour une œuvre télévisuelle.

Le Visa d'exploitation est donné par le Centre National de la Cinématographique et le prêt à diffuser par la chaîne de télévision, premier diffuseur.

La date de la remise de la copie zéro est déterminée sous la responsabilité du producteur de l'oeuvre et la preuve du dépôt est apportée par tous moyens.

La valeur d'entrée est constituée par :

- le coût de production;
- majoré d'une quote-part de frais de structure dans la limite des frais généraux réel de la société;
- diminué des apports des coproducteurs.

Le coût du film est alors porté en « Droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan. Dans l'attente de l'une de ces dates qui conditionne le produit comme étant terminé, le coût du film est inscrit en «Autres immobilisations Incorporelles » à l'actif du bilan.

Frais généraux

Les frais généraux sont affectés proportionnellement aux coûts des projets entrés en production ou livrés. Cette affectation est plafonnée à 10% du coût de production de l'année en cours.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations en cours

Les appels de fonds des coproducteurs sont comptabilisés et déduits de la valeur de l'immobilisation en cours. Dans la mesure où les appels de fonds seraient supérieurs aux coûts engagés, le solde serait passé en produit.

Amortissement des immobilisations (hors films) :

Compte tenu des spécificités de la production de films et de séries d'animation, il a été décidé par la société d'amortir le matériel de production et informatique à hauteur de la durée de ces dernières, soit une durée de deux ans au lieu de trois ans auparavant.

En revanche, les autres immobilisations sont amorties et dépréciées en application des textes fiscaux prévus à cet effet.

Amortissement des immobilisations incorporelles

1)° Amortissement sur une période de trois ans à compter du visa d'exploitation du film en cas d'absence de recettes.

2)° Amortissement d'après les propres recettes du film après diminution, éventuellement des frais d'exploitation du film, et d'une quote-part des frais de fonctionnement de l'exercice.

3)° Amortissement d'un film d'après les recettes nettes fiscales disponibles d'un autre film, ce dernier étant totalement amorti, et dans la limite d'un plafond déterminé par l'application d'un taux en fonction de la date du Dernier Tour de Manivelle du film à amortir, sur le montant investi.

Dépréciation des immobilisations incorporelles

Une dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la fin de l'exercice, si le budget de production initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif. Pour des programmes audiovisuels ou des films ayant été exploités entre la date de clôture et celle d'arrêt des comptes, une dépréciation est également constatée si les recettes fiscales de l'oeuvre (hors crédit d'impôt) ainsi que l'estimation des recettes futures sont inférieures à la valeur du coût immobilisé. Le montant des provisions pour dépréciation est revu à chaque clôture. En 2022, la société a déprécié sur différents projets pour une valeur de 560 298€.

Résultat à terminaison des productions audiovisuelles et cinématographiques

Les résultats des productions audiovisuelles et cinématographiques, sont reconnus au prêt à diffuser et au visa d'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Ces résultats se déterminent par :

l'ensemble des coûts de production des oeuvres c'est-à-dire :

- les coûts de fabrication
- l'affectation de certains frais généraux intervenant dans la fabrication

l'ensemble des moyens de leurs financements c'est-à-dire :

- les apports des coproducteurs
- les apports des S.O.F.I.C.A
- les préachats des diffuseurs
- les subventions régionales, départementales et européennes
- les subventions du C.N.C,
- les minimums garantis des distributeurs ou leurs préventes quand un minimum garanti

n'est pas investi

Certaines productions peuvent également bénéficier du dispositif du crédit d'impôt audiovisuel ou cinématographique en fonction de la nature des oeuvres et des conditions de production.

Crédit d'impôt audiovisuel et cinéma

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les oeuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production. Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographique, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'oeuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'oeuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé sur les dépenses de l'année et est constaté comptablement au crédit du compte « 695 - impôt sur les sociétés ». Lorsque la production est en cours à la clôture le crédit d'impôt est inscrit en compte produit constaté d'avance (compte 487000).

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions pour risques et charges

A la clôture, aucun litige ne donne lieu à la comptabilisation d'une provision.

Impôts

La société SUPERPROD est la mère du groupe fiscal intégrant les sociétés VANILLA SEED et SUPERPROD FILMS. Au cours de l'année 2022, le résultat fiscal de la société est de - 1 381 387€.

Concernant le résultat du groupe fiscal le montant de ce dernier est de - 1 117 142€, portant les déficits reportables du groupe à 3 209 667€

Crédits de production

Les crédits de production, sont des crédits autoliquidatifs. qui s'amortissent par les créances présentent au plan de financement des oeuvres, hormis les SOFICA. La durée de ces derniers oscillent entre 1 an et 2 ans, selon le rythme des productions.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Changements de méthodes

- En 2012, dans le cadre des conventions de développement, lors des rétrocessions de droits à l'entrée en production, nous avons soldé les appels de fonds reçus. Le coût complémentaire a été comptabilisé en frais financiers.

- En 2013, pour les projets ayant une forte probabilité d'abandon à la clôture, nous déprécions les coûts d'immobilisations encourus à hauteur de la perte effective qu'aurait à subir Superprod en cas d'abandon définitif du projet (coûts engagés-financements acquis).

- En 2016, une distinction est désormais opérée entre l'amortissement économique et

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

l'amortissement fiscal des productions lors du constat de la dotation aux amortissements de l'exercice. L'amortissement total est toujours effectué selon la même méthode mais la part de l'amortissement dit économique est constaté en résultat d'exploitation et le complément d'amortissement possible à hauteur des recettes est constaté en résultat exceptionnel.

- L'amortissement économique est calculé chaque année en fonction du montant des recettes de l'exercice rapporté au prévisionnel des recettes totales d'une production. Le prévisionnel d'exploitation de chaque production est corrigé chaque année en fonction des nouvelles informations dont dispose la direction.

Abandon projets

La société a abandonné une dizaine de projets de fiction TV.

Livraison des projets & mise en production :

La société a livré le long métrage cinéma "La guerre des Lulus" réalisé par Yann Samuël et sortie en salles en janvier 2023.

La société a mis en production deux nouveaux long métrages sur l'exercice: "Complètement Cramé" réalisé par Gilles Legardinier et le deuxième volet des blagues de toto: "Toto se met au vert" toujours réalisé par Pascal Bourdiaux. Les deux films seront livrés en 2023.

Superprod a également démarré la production de la série animée "Les Triplés" pour France Télévisions, dont la livraison complète est prévue en 2023. De nombreux projets sont en développement.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Le long-métrage "La guerre des Lulus" a obtenu son visa d'exploitation sur l'exercice. La société a pu bénéficier d'un crédit d'impôt cinématographique de 1 293 563€.

La société a régularisé sur l'exercice 2022, l'impôt sur les sociétés de l'année 2021 d'un montant de 98 300€. En effet, le plafonnement des déficits reportable à hauteur d'un million d'euros, avait été mal affecté.

Engagement de retraite

le taux d'actualisation brut est de 3,75 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2022 s'élève à 63 079,55€.

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	29 753 827	56 532	29 810 359
TOTAL	29 753 827	56 532	29 810 359

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		581 705		581 705
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		581 705		581 705

(1) après retraitements fiscaux.

Le crédit d'impôt de l'exercice 2022 est le suivant :

Crédit d'impôt cinéma :

- La guerre des Lulus pour un montant de 1 293 563€

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	56 057 796		8 800 077			64 857 873
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 057 796		8 800 077			64 857 873
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	340 100		7 255			347 355
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 037 150		482 576			1 519 725
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 377 249		489 831			1 867 080
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 536 139					1 536 139
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	254 700		42 559		120 660	176 599
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 790 840		42 559		120 660	1 712 738
TOTAL		59 225 885		9 332 466		120 660	68 437 691

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	43 567 702	5 191 180		48 758 882
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 567 702	5 191 180		48 758 882
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	47 590	34 351		81 942
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	588 446	415 067		1 003 513
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	636 036	449 419		1 085 455
TOTAL		44 203 738	5 640 599		49 844 337

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		141 731,00	1,0000	141 731,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		141 731,00	1,0000	141 731,00

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		103	
	Professions intermédiaires		96	
	Employés		8	
	Ouvriers			
	TOTAL		207	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	141 731				141 731
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 519 669				5 519 669
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	14 174				14 174
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 306 688	1 237 520			4 544 208
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 237 520	(1 237 520)		1 894 890	1 894 890
Subventions d'investissement	654 885			120 420	775 305
Provisions réglementées					
TOTAL	10 874 667			2 015 310	12 889 977

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	10 874 667
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	10 874 667
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	2 015 310

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	4 583 196	3 217 624	632 071	7 168 748
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 583 196	3 217 624	632 071	7 168 748
TOTAL GENERAL		4 583 196	3 217 624	632 071	7 168 748
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 217 624	632 071	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	165 000	165 000	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	176 599	88 788	87 811
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 985 572	9 985 572	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 168 481	4 168 481	
	Taxes sur la valeur ajoutée	958 545	958 545	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	116 000	116 000	
	Groupe et associés	5 763 240	5 763 240	
	Débiteurs divers	403 211	403 211	
	Charges constatées d'avances	78 843	78 843	
	TOTAL DES CREANCES	21 815 491	21 727 680	87 811
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	480	480		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	5 887 485	5 078 693	745 162	63 630
	Emprunts et dettes financières divers	8 000	8 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 487 626	4 487 626		
	Personnel et comptes rattachés	143 338	143 338		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	791 604	791 604		
	Impôts sur les bénéfices	98 300	98 300		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 739 721	1 739 721		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	102 038	102 038		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	9 313 302	9 313 302		
	Autres dettes	3 718	3 718		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 661 429	4 661 429		
	TOTAL DES DETTES	27 237 042	26 428 250	745 162	63 630
Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 638 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 385 293			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	EMARGENCE				EXELMANS			
	31/12/2022	31/12/2021	%	%	31/12/2022	31/12/2021	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement	7 700	7 700	100,00	100,00	12 700 22 000	7 700 22 000	36,60 63,40	25,93 74,07
Sous-total	7 700	7 700	100,00	100,00	34 700	29 700	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	7 700	7 700	100,00	100,00	34 700	29 700	100,00	100,00

--

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	1 822 245	1 570 025	252 220	16,06
Autres créances	181 000	706 090	(525 090)	-74,37
TOTAL	2 003 245	2 276 115	(272 870)	-11,99

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 037 896	647 667	390 229	60,25
Dettes fiscales et sociales	346 598	286 995	59 602	20,77
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	1 384 493	934 662	449 831	48,13

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	78 843	60 064	18 779	31,27
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	78 843	60 064	18 779	31,27

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	4 661 429	2 781 652	1 879 777	67,58
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	4 661 429	2 781 652	1 879 777	67,58

Les produits constatés d'avance s'élevantt à 4 661 429€ représente uniquement les projets en cours.

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2022		Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus				
							Brute	Nette			
A. Renseignements détaillés 1. Filiales (Plus de 50 %) SASU VANILLA SEED SAS SUPERPROD FILMS SAS SUPERRIGHTS INVEST SAS 440 HZ SRL RED MONK SUPERPROD US INC SAS ANIMMO 2. Participations (10 à 50 %)											
				8 000	4 345 037	100,00	94 259	94 259			
				1 000	427 076	100,00	1 000	1 000			
				1 659 800	562 141	97,89	1 002 780	1 002 780			
				100 000	(291 560)	60,00	60 000	60 000			
				100 000	51 204	85,00	93 100	93 100			
				1		100,00					
				200 000	122 734	60,00	120 000	120 000			
 <											

SUPERPROD

Société par Actions Simplifiée

14, boulevard Edgar Quinet

75014 Paris

R.C.S Paris 528 048 820

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Exelmans Audit & Conseil

21, rue de Téhéran
75008 Paris

Emargence Audit

19, rue Pierre Sénard
75009 Paris

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Membre indépendant de EAI International

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SUPERPROD

Société par Actions Simplifiée

14, boulevard Edgar Quinet
75014 Paris
R.C.S Paris 528 048 820

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de SUPERPROD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SUPERPROD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Résultat à terminaison des productions audiovisuelles et cinématographiques

Votre société constate les résultats des productions audiovisuelles et cinématographiques, y compris le crédit d'impôts audiovisuel ou cinématographique de l'œuvre, à la date du prêt à diffuser ou du visa d'exploitation si ces dates sont antérieures à la date de remise de la copie zéro à la fin de l'exercice. Dans le cas contraire, c'est la date de la remise de la copie zéro qui est retenue. Les modalités de comptabilisation sont décrites dans la note « Résultat à terminaison des productions audiovisuelles et cinématographiques ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées et de la comptabilité analytique, nos travaux ont consisté à :

- Apprécier la fiabilité des données issues de la comptabilité analytique, en les rapprochant des principaux contrats.
- S'assurer que les projets non livrés n'impactent aucunement le résultat de l'exercice.

Amortissement économique et fiscal des productions audiovisuelles et cinématographiques

Votre société constate une distinction entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal des productions audiovisuelles et cinématographiques selon les modalités décrites dans la note « amortissement des immobilisations incorporelles » de l'annexe.

L'amortissement économique est calculé chaque année en fonction du montant des recettes de l'exercice rapporté au prévisionnel des recettes totales d'une production. Le prévisionnel d'exploitation de chaque production est corrigé chaque année en fonction des nouvelles informations dont dispose la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des recettes prévisionnelles, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Dépréciation des œuvres audiovisuel

Lorsque l'analyse de l'exploitation de l'œuvre au cours des années futurs mets en évidence une insuffisance de recettes pour amortir l'œuvre, une dépréciation du déficit d'exploitation est comptabilisée. Les modalités de comptabilisation ont été décrites dans la note « Dépréciation des immobilisations incorporelles ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des recettes prévisionnelles et à revoir les calculs effectués par la société.

Crédit d'impôt audiovisuel

Le crédit d'impôt audiovisuel a une incidence significative sur le résultat de l'exercice. Les modalités de comptabilisation sont décrites dans la note « Crédit d'impôt audiovisuel et cinéma ». Nos travaux ont consisté à vérifier que le calcul de ce crédit est conforme aux dispositions prévues à l'article 220 sexies du Code général des impôts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle permet de systématiquement détecter toute anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de

fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Exelmans Audit & Conseil

21, rue de Téhéran
75008 Paris

Emargence Audit

19, rue Pierre Sémard
75009 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Membre indépendant de EAI International

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Paris, le 23 juin 2023

Les commissaires aux comptes

Exelmans Audit & Conseil

Signé électroniquement le 23/06/2023 par
Stéphane Dahan

 Signed with

universign

Stéphane Dahan

Associé

Emargence Audit



Frédéric Gouvet

Associé



SAS SUPERPROD

14 boulevard Edgar Quinet

75014 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Règles et méthodes comptables 1</i>	<i>5</i>
<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	<i>11</i>
<i>Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices</i>	<i>12</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>13</i>
<i>Amortissements</i>	<i>14</i>
<i>Capital Social et Effectifs</i>	<i>15</i>
<i>Variations des capitaux propres</i>	<i>16</i>
<i>Provisions au bilan</i>	<i>17</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>18</i>
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>19</i>
<i>Produits à recevoir (avec détail)</i>	<i>20</i>
<i>Charges à payer (avec détail)</i>	<i>21</i>
<i>Charges constatées d'avance (avec détail)</i>	<i>22</i>
<i>Produits constatés d'avance (avec détail)</i>	<i>23</i>
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	<i>24</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	55 079 928	55 079 905	23	64 689
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	9 777 944	847 725	8 930 219	7 842 209
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 867 080	1 085 455	781 625	741 213
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 371 139		1 371 139	1 371 139
	Créances rattachées à des participations	165 000		165 000	165 000
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	176 599		176 599	254 700
TOTAL (II)		68 437 691	57 013 085	11 424 606	10 438 951
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 532		7 532	19 128
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	9 985 572		9 985 572	5 672 873
	Autres créances	11 409 478		11 409 478	6 339 394
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	7 688 490		7 688 490	6 137 760
	Charges constatées d'avance	78 843		78 843	60 064
	TOTAL (III)	29 169 913		29 169 913	18 229 219
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		97 607 604	57 013 085	40 594 519	28 668 169

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

253 788

305 600

714 133

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	141 731	141 731
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 519 669	5 519 669
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	14 174	14 174
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 544 208	3 306 688
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 894 890	1 237 520
	Subventions d'investissement	775 305	654 885
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	12 889 977	10 874 667
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	467 500	735 400
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres	467 500	735 400
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 887 965	4 634 778
	Emprunts et dettes financières divers (3)	9 321 302	2 369 059
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		6 584
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 487 626	5 203 930
	Dettes fiscales et sociales	2 875 001	2 061 480
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 718	620
	Produits constatés d'avance (1)	4 661 429	2 781 652
	Total des dettes	27 237 042	17 058 102
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	40 594 519	28 668 169
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 894 889,98	1 237 520,25
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	26 428 250	15 856 033
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	480	
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	29 753 827	56 532	29 810 359	20 437 308
	Montant net du chiffre d'affaires	29 753 827	56 532	29 810 359	20 437 308
	Production stockée				
	Production immobilisée			8 826 363	11 030 113
	Subventions d'exploitation			1 164 433	2 318 715
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			784 794	522 062
	Autres produits			277 858	313 143
	Total des produits d'exploitation (1)			40 863 807	34 621 342
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			15 427 263	12 815 499
	Impôts, taxes et versements assimilés			456 452	337 535
	Salaires et traitements			10 117 069	8 415 570
	Charges sociales du personnel			5 542 027	4 543 436
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			5 640 599	5 571 648
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			3 217 624	2 215 575
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1 807 003	1 502 345
	Total des charges d'exploitation (2)			42 208 038	35 401 609
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 344 230)	(780 267)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 344 230)	(780 267)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	8 887	8 300
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	2 000 000	1 000 000
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	768	1 402
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	92 684	383
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 102 340	1 010 085
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	149 058	36 208
	Différences négatives de change	27 346	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		176 404	36 208
RESULTAT FINANCIER		1 925 935	973 877
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		581 705	193 610
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		94 882
Total des produits exceptionnels			94 882
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		11 188
Total des charges exceptionnelles			11 188
RESULTAT EXCEPTIONNEL			83 694
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(1 313 185)	(960 216)
TOTAL DES PRODUITS		42 966 147	35 726 309
TOTAL DES CHARGES		41 071 257	34 488 789
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 894 890	1 237 520

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **40 594 519** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **42 966 147** euros et un total **charges** de **41 071 257** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 894 890** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L128-28). Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 dans sa version modifiée du 11 mars 2022 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été comptabilisés au prix pour lequel ils ont été acquis. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, rectifiée, le cas échéant, des plus ou moins-values latente pour tenir compte de la valeur intrinsèques des sociétés.

Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière prennent notamment en considération les prévisions de trésorerie ou les multiples comparables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des œuvres audiovisuelles.

Une œuvre audiovisuelle est considérée comme faisant partie du patrimoine soit à l'obtention du « Visa d'exploitation » pour une œuvre cinématographique soit à la remise du « prêt à diffuser » ou la date de la copie zéro (lorsqu'elle est antérieure à la date du prêt à diffuser en fin d'année) pour une œuvre télévisuelle.

Le Visa d'exploitation est donné par le Centre National de la Cinématographique et le prêt à diffuser par la chaîne de télévision, premier diffuseur.

La date de la remise de la copie zéro est déterminée sous la responsabilité du producteur de l'oeuvre et la preuve du dépôt est apportée par tous moyens.

La valeur d'entrée est constituée par :

- le coût de production;
- majoré d'une quote-part de frais de structure dans la limite des frais généraux réel de la société;
- diminué des apports des coproducteurs.

Le coût du film est alors porté en « Droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan. Dans l'attente de l'une de ces dates qui conditionne le produit comme étant terminé, le coût du film est inscrit en «Autres immobilisations Incorporelles » à l'actif du bilan.

Frais généraux

Les frais généraux sont affectés proportionnellement aux coûts des projets entrés en production ou livrés. Cette affectation est plafonnée à 10% du coût de production de l'année en cours.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations en cours

Les appels de fonds des coproducteurs sont comptabilisés et déduits de la valeur de l'immobilisation en cours. Dans la mesure où les appels de fonds seraient supérieurs aux coûts engagés, le solde serait passé en produit.

Amortissement des immobilisations (hors films) :

Compte tenu des spécificités de la production de films et de séries d'animation, il a été décidé par la société d'amortir le matériel de production et informatique à hauteur de la durée de ces dernières, soit une durée de deux ans au lieu de trois ans auparavant.

En revanche, les autres immobilisations sont amorties et dépréciées en application des textes fiscaux prévus à cet effet.

Amortissement des immobilisations incorporelles

1)° Amortissement sur une période de trois ans à compter du visa d'exploitation du film en cas d'absence de recettes.

2)° Amortissement d'après les propres recettes du film après diminution, éventuellement des frais d'exploitation du film, et d'une quote-part des frais de fonctionnement de l'exercice.

3)° Amortissement d'un film d'après les recettes nettes fiscales disponibles d'un autre film, ce dernier étant totalement amorti, et dans la limite d'un plafond déterminé par l'application d'un taux en fonction de la date du Dernier Tour de Manivelle du film à amortir, sur le montant investi.

Dépréciation des immobilisations incorporelles

Une dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la fin de l'exercice, si le budget de production initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif. Pour des programmes audiovisuels ou des films ayant été exploités entre la date de clôture et celle d'arrêtés des comptes, une dépréciation est également constatée si les recettes fiscales de l'oeuvre (hors crédit d'impôt) ainsi que l'estimation des recettes futures sont inférieures à la valeur du coût immobilisé. Le montant des provisions pour dépréciation est revu à chaque clôture. En 2022, la société a déprécié sur différents projets pour une valeur de 560 298€.

Résultat à terminaison des productions audiovisuelles et cinématographiques

Les résultats des productions audiovisuelles et cinématographiques, sont reconnus au prêt à diffuser et au visa d'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Ces résultats se déterminent par :

l'ensemble des coûts de production des oeuvres c'est-à-dire :

- les coûts de fabrication
- l'affectation de certains frais généraux intervenant dans la fabrication

l'ensemble des moyens de leurs financements c'est-à-dire :

- les apports des coproducteurs
- les apports des S.O.F.I.C.A
- les préachats des diffuseurs
- les subventions régionales, départementales et européennes
- les subventions du C.N.C,
- les minimums garantis des distributeurs ou leurs préventes quand un minimum garanti

n'est pas investi

Certaines productions peuvent également bénéficier du dispositif du crédit d'impôt audiovisuel ou cinématographique en fonction de la nature des oeuvres et des conditions de production.

Crédit d'impôt audiovisuel et cinéma

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les oeuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production. Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographique, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'oeuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'oeuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé sur les dépenses de l'année et est constaté comptablement au crédit du compte « 695 - impôt sur les sociétés ». Lorsque la production est en cours à la clôture le crédit d'impôt est inscrit en compte produit constaté d'avance (compte 487000).

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions pour risques et charges

A la clôture, aucun litige ne donne lieu à la comptabilisation d'une provision.

Impôts

La société SUPERPROD est la mère du groupe fiscal intégrant les sociétés VANILLA SEED et SUPERPROD FILMS. Au cours de l'année 2022, le résultat fiscal de la société est de - 1 381 387€.

Concernant le résultat du groupe fiscal le montant de ce dernier est de - 1 117 142€, portant les déficits reportables du groupe à 3 209 667€

Crédits de production

Les crédits de production, sont des crédits autoliquidatifs. qui s'amortissent par les créances présentent au plan de financement des oeuvres, hormis les SOFICA. La durée de ces derniers oscillent entre 1 an et 2 ans, selon le rythme des productions.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Changements de méthodes

- En 2012, dans le cadre des conventions de développement, lors des rétrocessions de droits à l'entrée en production, nous avons soldé les appels de fonds reçus. Le coût complémentaire a été comptabilisé en frais financiers.

- En 2013, pour les projets ayant une forte probabilité d'abandon à la clôture, nous déprécions les coûts d'immobilisations encourus à hauteur de la perte effective qu'aurait à subir Superprod en cas d'abandon définitif du projet (coûts engagés-financements acquis).

- En 2016, une distinction est désormais opérée entre l'amortissement économique et

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

l'amortissement fiscal des productions lors du constat de la dotation aux amortissements de l'exercice. L'amortissement total est toujours effectué selon la même méthode mais la part de l'amortissement dit économique est constaté en résultat d'exploitation et le complément d'amortissement possible à hauteur des recettes est constaté en résultat exceptionnel.

- L'amortissement économique est calculé chaque année en fonction du montant des recettes de l'exercice rapporté au prévisionnel des recettes totales d'une production. Le prévisionnel d'exploitation de chaque production est corrigé chaque année en fonction des nouvelles informations dont dispose la direction.

Abandon projets

La société a abandonné une dizaine de projets de fiction TV.

Livraison des projets & mise en production :

La société a livré le long métrage cinéma "La guerre des Lulus" réalisé par Yann Samuël et sortie en salles en janvier 2023.

La société a mis en production deux nouveaux long métrages sur l'exercice: "Complètement Cramé" réalisé par Gilles Legardinier et le deuxième volet des blagues de toto: "Toto se met au vert" toujours réalisé par Pascal Bourdiaux. Les deux films seront livrés en 2023.

Superprod a également démarré la production de la série animée "Les Triplés" pour France Télévisions, dont la livraison complète est prévue en 2023. De nombreux projets sont en développement.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Le long-métrage "La guerre des Lulus" a obtenu son visa d'exploitation sur l'exercice. La société a pu bénéficier d'un crédit d'impôt cinématographique de 1 293 563€.

La société a régularisé sur l'exercice 2022, l'impôt sur les sociétés de l'année 2021 d'un montant de 98 300€. En effet, le plafonnement des déficits reportable à hauteur d'un million d'euros, avait été mal affecté.

Engagement de retraite

le taux d'actualisation brut est de 3,75 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2022 s'élève à 63 079,55€.

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	29 753 827	56 532	29 810 359
TOTAL	29 753 827	56 532	29 810 359

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT

581 705

581 705

RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)

RESULTAT COMPTABLE**581 705****581 705**

(1) après retraitements fiscaux.

Le crédit d'impôt de l'exercice 2022 est le suivant :

Crédit d'impôt cinéma :

- La guerre des Lulus pour un montant de 1 293 563€

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	56 057 796		8 800 077			64 857 873
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 057 796		8 800 077			64 857 873
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	340 100		7 255			347 355
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 037 150		482 576			1 519 725
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 377 249		489 831			1 867 080
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 536 139					1 536 139
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	254 700		42 559		120 660	176 599
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 790 840		42 559		120 660	1 712 738
TOTAL		59 225 885		9 332 466		120 660	68 437 691

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	43 567 702	5 191 180		48 758 882
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 567 702	5 191 180		48 758 882
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	47 590	34 351		81 942
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	588 446	415 067		1 003 513
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	636 036	449 419		1 085 455
TOTAL	44 203 738	5 640 599		49 844 337

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		141 731,00	1,0000	141 731,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		141 731,00	1,0000	141 731,00

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		103	
	Professions intermédiaires		96	
	Employés		8	
	Ouvriers			
	TOTAL		207	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	141 731				141 731
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 519 669				5 519 669
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	14 174				14 174
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 306 688	1 237 520			4 544 208
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 237 520	(1 237 520)		1 894 890	1 894 890
Subventions d'investissement	654 885			120 420	775 305
Provisions réglementées					
TOTAL	10 874 667			2 015 310	12 889 977

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 10 874 667

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 10 874 667

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 2 015 310

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	4 583 196	3 217 624	632 071	7 168 748
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 583 196	3 217 624	632 071	7 168 748
	TOTAL GENERAL	4 583 196	3 217 624	632 071	7 168 748
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 217 624	632 071	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	165 000	165 000	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	176 599	88 788	87 811
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 985 572	9 985 572	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 168 481	4 168 481	
	Taxes sur la valeur ajoutée	958 545	958 545	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	116 000	116 000	
	Groupe et associés	5 763 240	5 763 240	
	Débiteurs divers	403 211	403 211	
	Charges constatées d'avances	78 843	78 843	
	TOTAL DES CREANCES	21 815 491	21 727 680	87 811
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	480	480		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	5 887 485	5 078 693	745 162	63 630
	Emprunts et dettes financières divers	8 000	8 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 487 626	4 487 626		
	Personnel et comptes rattachés	143 338	143 338		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	791 604	791 604		
	Impôts sur les bénéfices	98 300	98 300		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 739 721	1 739 721		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	102 038	102 038		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	9 313 302	9 313 302		
	Autres dettes	3 718	3 718		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 661 429	4 661 429		
	TOTAL DES DETTES	27 237 042	26 428 250	745 162	63 630
Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 638 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 385 293			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**

EMARGENCE				EXELMANS			
31/12/2022	31/12/2021	%	%	31/12/2022	31/12/2021	%	%
7 700	7 700	100,00	100,00	12 700 22 000	7 700 22 000	36,60 63,40	25,93 74,07
7 700	7 700	100,00	100,00	34 700	29 700	100,00	100,00
7 700	7 700	100,00	100,00	34 700	29 700	100,00	100,00

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	1 822 245	1 570 025	252 220	16,06
Autres créances	181 000	706 090	(525 090)	-74,37
TOTAL	2 003 245	2 276 115	(272 870)	-11,99

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 037 896	647 667	390 229	60,25
Dettes fiscales et sociales	346 598	286 995	59 602	20,77
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	1 384 493	934 662	449 831	48,13

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	78 843	60 064	18 779	31,27
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	78 843	60 064	18 779	31,27

--

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	4 661 429	2 781 652	1 879 777	67,58
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	4 661 429	2 781 652	1 879 777	67,58

Les produits constatés d'avance s'élevant à 4 661 429€ représente uniquement les projets en cours.

--